

Suivi des résolutions du congrès biennal de novembre 2011

Affaires politiques et affaires relatives aux études

Suivi des résolutions du congrès biennal de novembre 2011

RÉSOLUTIONS

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

1 Surseoir au plan d'action

Que l'AGEEFEP sursoie à l'application des points 2, 3 et 4 de son plan d'action pour appuyer ses revendications sur la reconnaissance des acquis, les baccalauréats qualifiés et les études supérieures à la FEP jusqu'au moment jugé opportun.

Cette proposition a effectivement été mise en œuvre comme l'explique le document *Affaires politiques et affaires relatives aux études*.

2 La hausse des droits de scolarité

1. Que l'AGEEFEP s'oppose à l'augmentation des droits de scolarité de 1625 \$, à raison de 325 \$ par année pendant cinq ans, et qu'elle revendique le gel de ces droits.

Cette proposition a effectivement été mise en œuvre comme l'explique le document *Affaires politiques et affaires relatives aux études*.

2. Que l'AGEEFEP se solidarise des éventuels moyens de pression que mettront en œuvre une majorité des étudiants de l'Université de Montréal à la suite d'assemblées générales des diverses associations étudiantes.

3. Que, dans l'éventualité où une majorité d'étudiants de l'UdeM mettrait en œuvre des moyens de pression, par exemple une grève, les membres de l'AGEEFEP soient consultés par référendum et que l'Association se conforme au vote de la majorité.

RÉSOLUTIONS**3 L'évaluation des travaux en équipe**

Que l'AGEEFEP poursuive les discussions avec la direction de la FEP sur le travail en équipe en faisant valoir les points suivants :

1. La responsabilité de la Faculté à faire respecter le deuxième paragraphe de l'article 9.2a du Règlement des études de premier cycle, qui stipule que « chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective. »
2. Une indication claire, d'une façon ou d'une autre, que les étudiants auront à effectuer un travail en équipe. Cette indication devrait également préciser les modalités d'évaluation. Dans le cas, où l'octroi d'une même note serait accordée à tous les membres de l'équipe, la justification devrait être explicite.
3. La possibilité pour les étudiants d'effectuer un travail individuel plutôt qu'un travail en équipe lorsque ce dernier n'est pas spécifiquement requis par la nature du cours

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

La direction de la Faculté est consciente de l'anomalie d'octroyer une même note à tous les membres d'une équipe.

Au cours de la dernière année, un spécialiste de cette question a donné de la formation aux responsables de programme de la FEP sur les moyens d'effectuer l'évaluation individuelle dans les travaux en équipe. Les responsables de programme pourront à leur tour transmettre cette information aux chargés de cours.

L'obligation d'effectuer du travail en équipe est inscrite dans le plan de cours, mais elle devrait l'être également dans le descriptif du cours pour que l'étudiant sache à quoi s'en tenir au moment où il s'inscrit. Il y a réticence à le faire.

Pour ce qui est de la possibilité d'effectuer un travail individuel plutôt qu'un travail en équipe, cela relève de l'enseignant et la Faculté n'est pas disposée à changer cette règle.

Récemment, le syndicat des chargés de cours nous a informé qu'il avait constitué un comité de travail à ce sujet. L'Association a d'ailleurs transmis au syndicat les résultats d'un sondage qu'elle a effectuée à ce sujet au cours du trimestre d'hiver 2011. Des discussions entre les deux organismes auront sans doute lieu.

Ce dossier avance, mais il ne peut être considéré comme clos.

RÉSOLUTIONS**4 Une note pour la présence aux cours**

Que l'AGEEFEP :

1. Demande à la direction de la Faculté de l'éducation permanente de rappeler aux chargés de cours que, sauf exception, le Règlement des études de premier cycle ne permet pas l'octroi d'une note pour la présence aux cours.
2. Demande que, dans les cas des cours où la présence des étudiants est requise, cela soit inscrit dans l'offre de cours et dans le plan de cours.

5 Équivalences pour les cours en droit

Que l'AGEEFEP mette en œuvre tous les moyens, y compris le recours aux tribunaux, pour forcer l'UQÀM, l'Université de Sherbrooke et éventuellement d'autres établissements à revenir sur leur décision de ne pas reconnaître les cours du Certificat en droit de la FEP dans leur Baccalauréat en droit.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Sur le principe, l'AGEEFEP et la FEP sont d'accord : aucune note ne doit être accordée pour la présence aux cours.

Il y a cependant des cas où la présence des étudiants est requise, mais cette information n'est pas inscrite dans le descriptif du cours.

Ce dossier n'est donc pas clos et les discussions avec la Faculté devront se poursuivre, car l'AGEEFEP ne sera satisfaite que du jour où les étudiants seront clairement informés, d'une façon ou de l'autre, au moment de s'inscrire, que leur présence est requise en raison de la nature même du cours.

La crise des droits de scolarité, les vacances estivales et le déclenchement d'une élection ont retardé l'intervention publique de l'Association sur cette question.

À la fin de septembre, le nouveau ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi que la CRÉPUQ ont été saisis du problème. Un communiqué de presse a aussi été diffusé sur CNW-Telbec.

D'une façon ou d'une autre, l'Association s'assurera aussi que la question des équivalences de cours, qui occasionne le gaspillage de fonds publics, sera abordée au Sommet sur les universités.

RÉSOLUTIONS**SUIVI DES RÉSOLUTIONS****6 Le développement de la FEP**

Que l'AGEEFEP, dans le cadre de son objectif d'obtenir des baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et des DESS à la Faculté de l'éducation permanente, prenne les initiatives suivantes :

- a) Demander à l'Université que des professeurs soient nommés à la direction de la Faculté de l'éducation permanente à la fin du mandat de l'équipe présentement en poste, en juin 2010.
- b) Demander à la direction de l'Université d'augmenter la base du financement de la FEP afin qu'elle dispose des fonds requis pour financer les diverses formes de collaboration avec les autres facultés.
- c) Exécuter le mandat voté au 12^e congrès biennal (2007) en invitant nos membres à signer une pétition en faveur de la création de baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et de DESS à la FEP, et déposer cette pétition à l'Assemblée universitaire.
- d) Rencontrer les directions de toutes les facultés pour leur expliquer les enjeux relatifs à la création de baccalauréats qualifiés et de DESS à la FEP.
- e) S'assurer de faire la promotion des nouveaux baccalauréats et DESS lorsqu'ils auront été créés.

Ce n'est pas un professeur de l'Université de Montréal, mais plutôt un professeur de l'Université d'Ottawa, qui a été nommé doyen de la FEP. À Ottawa, M. Christian Blanchette occupait le poste de vice-doyen aux études supérieures, mais il est aussi un spécialiste réputé de l'éducation des adultes et de l'utilisation des nouvelles technologies en éducation. Il n'a pas tardé à établir sa crédibilité auprès du personnel de la Faculté, de la direction de l'Université et des autres doyens.

La somme ne sera pas nécessairement récurrente, mais pour l'année en cours, la FEP a obtenu un budget de développement de 700 000 \$. Dans les années précédentes, on était plutôt habitué aux coupes budgétaires.

Nous n'avons pas eu à rencontrer les doyens des autres facultés, car le doyen de la FEP les a persuadés de la pertinence de ses projets de développement.

RÉSOLUTIONS**7 Le Fonds FAVE**

Que l'AGEEFEP demande au comité de gestion du FAVE AGEEFEP-FEP-Université de reconduire la répartition suivante des fonds disponibles : 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Le comité de gestion a effectivement reconduit cette répartition. Au total, quelque 100 000 \$ ont été distribués au cours de la dernière année dans le cadre de ce programme. Une somme similaire est disponible pour l'année 2012-2013.

Affaires politiques

LA GRÈVE ÉTUDIANTE

La grève étudiante a nettement dominé l'actualité au cours de la dernière année. Sur la question de fond, soit les droits de scolarité, la position de l'AGEEFEP est inchangée depuis de nombreuses années et elle a été réitérée au congrès biennal de novembre 2011 : le gel des droits de scolarité dans une perspective, à plus long terme, de gratuité scolaire.

Dans ces événements, l'AGEEFEP n'a pas échappé à la polarisation qui a marqué l'ensemble de l'opinion publique québécoise. Le résultat du référendum électronique tenu du 9 au 15 mars sur une proposition de grève de deux semaines en témoigne avec éloquence : 51,7 % des répondants (1 735 personnes), se sont prononcés contre la grève, alors que 48,3 % (1 621 personnes) y étaient favorables. Au total, 3 356 personnes ont participé au référendum, soit 51,12 % des 6 565 étudiantes et étudiants inscrits à la Faculté de l'éducation permanente (FEP) au trimestre d'hiver 2012.

Un référendum plutôt qu'une assemblée générale

Dans la quasi totalité des associations étudiantes, c'est l'assemblée générale qui a décidé de participer ou non à la grève. Légalement, l'AGEEFEP aurait pu faire de même. Légitimité ? On en doute. L'Association compte dans les 7 000 membres, une population étudiante très variée qui ne correspond pas à l'idée qu'on se fait spontanément d'une communauté étudiante : forte majorité de gens en emploi, moyenne d'âge de 33 ans, 70 % d'étudiants à temps partiel dans des programmes de certificat à caractère professionnel, 80 % de femmes. Des gens très occupés, en général, qui habitent aux quatre coins de la conurbation montréalaise, et même plus loin, qui ne passent à l'université que leurs trois ou six heures de cours, pour moitié environ sur le campus principal et pour moitié dans ses diverses antennes, sans parler de ceux qui étudient à distance.

En raison de cette réalité, une assemblée générale réunirait au mieux quelques centaines de personnes, mais certainement pas une majorité de membres. Nous n'avons pas cru et nous ne croyons toujours pas que ce serait le forum approprié pour prendre une décision qui porte autant à conséquences qu'une grève.

Nous n'avons pas non plus à le faire, car nous nous étions dotés, au cours de l'année précédente, d'un outil performant de consultation électronique, qui s'est d'ailleurs révélé à la hauteur de nos attentes. Dans le monde virtuel, il n'existe aucune sécurité absolue, mais notre dispositif offre des garanties raisonnables que seuls votent les étudiantes et les étudiants de la FEP et qu'ils ne le font qu'une fois.

Tout au long de la période de votation, la firme spécialisée qui a conçu l'outil de consultation a suivi de près l'évolution du scrutin pour s'assurer qu'il se déroulait normalement. Il

était également entendu que personne, à l'AGEEFEP, ne serait informé de la tendance du vote pendant toute la période référendaire. Cet engagement a été scrupuleusement respecté.

Trop ou pas assez ?

C'est au début de la crise étudiante que l'AGEEFEP a ouvert un compte Facebook, car il était prévisible que les médias sociaux joueraient un rôle dans ces événements. Dans notre cas, il est difficile d'évaluer précisément l'impact qu'a eu Facebook, mais il a sans doute été modeste, entre autres parce que notre venue était récente et qu'un nombre limité de membres sont effectivement intervenus sur notre site. Au début d'octobre, nous comptions 351 « amis » Facebook. Les opinions étaient souvent tranchées et émotives, ce qui fut aussi le cas au téléphone et dans les courriels, mais globalement, il n'y a pas eu d'outrances ou de débordements inacceptables.

De nombreux commentaires ont porté sur l'AGEEFEP. L'Association a fait valoir des arguments en faveur du gel des droits de scolarité et cela, tant dans les affiches qui ont été produites pour l'occasion que dans une série de courtes capsules d'information transmises à tous les membres par courriel. Pour la grande manifestation du 22 mars, une invitation a été lancée à tous les membres à se mobiliser et à marcher sous la bannière de l'AGEEFEP. Sur Facebook, nous avons aussi relayé l'information sur la tenue de plusieurs autres manifestations.

Certains ont déploré que nous ne présentions qu'un côté de la médaille alors que d'autres nous ont reproché de ne pas avoir mené de campagne plus vigoureuse pour convaincre les membres de voter en faveur de la grève. Dans tous les scénarios, il n'y avait aucune possibilité de satisfaire tous et chacun. Tout en rappelant sa position de principe sur le gel, l'Association a estimé que le battage médiatique intense qui avait cours à ce moment permettait à nos membres d'être bien informés des enjeux et de décider s'ils étaient ou non en faveur d'une grève.

Une pétition au premier ministre

Une fois connus les résultats du référendum, l'Association souhaitait tout de même manifester son opposition à la hausse des droits de scolarité. De là l'initiative d'une pétition en ligne, que plus de 2 400 membres ont signée et qui a été transmise au premier ministre. La pétition a aussi été publiée sur une demi-page dans le journal *Le Devoir* du 5 avril.

Aide aux étudiants mis à l'amende

Comme bon nombre d'autres organismes, l'AGEEFEP a par ailleurs souhaité contribuer aux frais judiciaires encourus par de nombreux étudiants sur qui pèsent toujours des accusations en relation avec la contestation étudiante. Une somme de 2 000 \$ a ainsi été versée à chacun des trois principaux groupes étudiants impliqués dans la grève, soit la

FEUQ, la FECQ et la CLASSE. Dans le cas de la FEUQ et de la FECQ, la somme a été transmise à Juripop, la clinique juridique populaire dont les deux fédérations ont requis les services. La CLASSE, elle, a ses propres avocats.

LA FORMATION CONTINUE : LA CIBLE D'UNE ÉVENTUELLE RÉFORME ?

La grève étudiante ainsi que les divers pourparlers entre les fédérations étudiantes nationales et le gouvernement du Québec ont mis en lumière un phénomène qui est passé inaperçu dans l'opinion publique, mais qui nous interpelle directement : le danger que la formation continue fasse les frais d'une réorientation de l'organisation, des priorités et du financement de l'université.

Cela a été particulièrement évident dans l'entente du 5 mai, qui n'a heureusement pas eu de suite concrète, mais dont certains éléments reviendront immanquablement au Sommet sur les universités dont le gouvernement du Parti québécois a annoncé la tenue dès le lendemain de son élection.

Quels sont ces éléments? Les campus satellites, la publicité, les liens entre l'université et les milieux (corporations professionnelles, organismes publics et parapublics, spécialistes de la discipline, entreprises) ainsi que la création et l'abolition de programmes, pour citer les principaux. Tous ces points concernent directement la formation continue et ce n'est pas sans raison qu'ils se sont développés avec le temps.

La création de campus satellites constitue une tendance qui n'est pas unique au Québec et qui vise à favoriser l'accès aux études en rapprochant les lieux de formation du milieu de vie des gens. À titre d'exemple, quand on connaît les problèmes de circulation automobile dans la région montréalaise, n'est-il pas pertinent qu'une personne résidant à Saint-Jérôme puisse suivre ses cours au campus de Laval de l'UdeM plutôt que de devoir se rendre au campus principal? De même, sur quelle base d'équité sociale empêcherait-on une région comme la Beauce, qui n'a pas d'université, de créer elle-même son pôle universitaire en invitant diverses universités à y offrir des programmes pour lesquels il existe des besoins bien identifiés dans la région?

Coûteuse et inutile la publicité? Plutôt inévitable dans le cas de la formation continue, car les adultes sur le marché du travail ne vivent pas sur les campus universitaires et ils ignorent généralement la grande diversité des programmes offerts. Comment seront-ils informés des formations disponibles et auront-ils le goût de s'y inscrire? Dans ce cas, la publicité fait indéniablement partie des outils nécessaires pour faire connaître l'offre de formation et pour favoriser l'éducation tout au long de la vie.

C'est dans une logique similaire qu'il faut considérer les liens entre l'université et les milieux ainsi que la création de programmes. Dans la grande majorité des cas, les programmes de formation continue ont une orientation professionnelle. La consultation des milieux où les diplômés seront appelés à travailler est donc indispensable pour concevoir et mettre à jour des programmes qui répondent à des besoins sociaux en constante évolution.

Dans un courriel aux membres de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), dont il est le président, le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, a noté que les discours sur les points ci-dessus révèlent une certaine conception de l'université : « Dans le débat actuel sur l'université, une vision émerge d'une institution aux finalités plus restreintes que larges. Par exemple, en prenant la lorgnette "études supérieures", "recherche" ou "formation des adultes", la lecture de l'entente du 5 mai dernier entre les fédérations/associations étudiantes et le gouvernement peut nous amener à conclure que l'université devrait avant toute chose, sinon exclusivement, être un lieu de formation au premier cycle dans un modèle de jour pour les étudiants de 19 à 23 ans. »

Cette conception de l'université est obsolète à une époque où tous les pays développés conviennent que l'apprentissage tout au long de la vie constitue un impératif du développement économique, social et culturel des sociétés modernes.

Sur ces points, il y a une large convergence de vues entre l'ACDEAULF et la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP), dans laquelle l'AGEEFEP est partenaire de l'Association des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AEHCUQTR) et de la McGill Association of Continuing Education Students (MACES). Ensemble, ces trois groupes comptent environ 25 000 membres.

La FAEUQEP participe aux réunions d'un comité de travail créé par l'ACDEAULF en vue du Sommet sur les universités, comité dont font aussi partie plusieurs intervenants majeurs en éducation des adultes, dont notamment la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN), l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) et des chercheurs en éducation des adultes.

Cela dit, il est évident que les étudiants de la formation continue doivent faire entendre leur propre voix au Sommet sur les universités, et la FAEUQEP constitue le véhicule pour le faire. L'AGEEFEP souhaite cependant que l'Association étudiante de la Télé-Université de l'Université du Québec et l'Association des étudiants aux certificats de HEC Montréal, qui ne sont pas membres de la Fédération, participent à la confection d'un mémoire commun des étudiants adultes. Une invitation leur a d'ailleurs été faite en ce sens.

Dans les travaux préparatoires de ce mémoire, l'AGEEFEP proposera de prendre position sur les questions soulevées plus haut (publicité, campus satellites, etc.), mais aussi sur les problèmes liés à la reconnaissance et à au transfert des crédits obtenus en formation continue, notamment dans les cours à distance, à la reconnaissance des acquis expérimentiels, à la crédibilité des diplômes décernés ou à l'aide financière aux études.

Sur la question des droits de scolarité, qui sera au cœur du Sommet, le gouvernement du Québec a déjà indiqué qu'il souhaite indexer annuellement les droits de scolarité selon la hausse de l'Indice des prix à la consommation. L'AGEEFEP considère que l'ensemble du mouvement étudiant n'a pas à affaiblir sa position de négociation en acceptant au départ cette proposition gouvernementale. Même en sachant que l'instauration de la gratuité à l'université est hautement improbable dans le contexte actuel, l'Association estime devoir s'en tenir à la position qu'elle défend depuis plusieurs années : le gel des droits de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire.

› **Proposition**

Considérant qu'un Sommet sur les universités se tiendra au cours des prochains mois;

considérant que les étudiants de la formation continue doivent faire entendre leur voix à ce Sommet;

considérant que la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP), dont l'AGEEFEP est membre, présentera un mémoire à ce Sommet;

considérant qu'il est souhaitable que toutes les associations étudiantes d'adultes participent à la confection de ce mémoire même si elles ne sont pas membres de la Fédération.

Il est proposé :

- 1. Que l'AGEEFEP appuie la FAEUQEP dans ses efforts pour inciter toutes les associations d'étudiants de l'éducation permanente dans les universités à participer à la confection d'un mémoire commun.**
- 2. Que l'AGEEFEP, dans les travaux de préparation de ce mémoire, propose de traiter notamment des questions suivantes : les campus satellites, la publicité, les liens entre l'université et les milieux dans la confection des programmes de formation continue, les équivalences de cours, la reconnaissance des acquis expérimentiels et l'aide financière aux études.**
- 3. Que, sur la question des droits de scolarité, l'AGEEFEP propose le gel dans une perspective de gratuité scolaire.**

Affaires relatives aux études

AFFAIRES RELATIVES AUX ÉTUDES : NOS DOSSIERS PRIORITAIRES

L'implantation d'un système de reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels ainsi que la création de baccalauréats qualifiés et de diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) à la FEP constituent des revendications historiques de l'Association.

En septembre 2011, en préparation du congrès biennal de novembre, le Conseil de direction de l'Association avait adopté un plan d'action en quatre points en appui au *Rapport du comité ad hoc sur la formation continue à l'Université de Montréal*. Le rapport de ce comité, créé par la direction de l'Université, était nettement favorable aux revendications de l'AGEEFEP et il marquait un très net virage en faveur du développement de la FEP.

Les quatre points du plan d'action étaient les suivants : une invitation à tous nos membres de signer une pétition électronique ; une large diffusion du rapport du comité ad hoc, qui avait très peu circulé à ce moment, le dépôt de la pétition à l'Assemblée universitaire ainsi qu'une campagne de sensibilisation à nos revendications auprès des associations et syndicats de l'UdeM.

Le congrès a cependant voté une résolution pour surseoir à l'application des points 2, 3 et 4 du plan d'action. Pourquoi ? Parce que telle était la demande de M. Christian Blanchette, le doyen qui était en fonction depuis quelques mois seulement. Dans cette courte période, M. Blanchette avait convenu avec la direction de l'Université d'une stratégie pour faire avancer ces dossiers et il craignait qu'une intervention trop hâtive à l'Assemblée universitaire bousille l'opération. La pétition a cependant suivi son cours et quelque 2 415 personnes l'ont finalement signée.

À ce jour, voici où en sont ces trois dossiers.

1- Reconnaissance des acquis (RAC)

Comme nous l'avons vu précédemment, c'est le *Rapport du comité ad hoc sur la formation continue à l'UdeM* qui a vraiment relancé le projet de création d'un service de reconnaissance des acquis expérientiels à la FEP et, éventuellement, dans l'ensemble de l'université.

Dans la foulée de ce rapport, la Faculté a confié à une docteure en éducation, M^{me} Joanne Barrette, la tâche de résumer l'état des connaissances qui justifient l'implantation de la reconnaissance des acquis d'expérience dans les universités et de procéder à un inventaire de ce qui se fait déjà à cet égard dans les universités québécoises et canadiennes. Volumineuse et exhaustive, l'étude de

M^{me} Barrette, qui comporte de nombreuses annexes, est également rigoureuse, ce qui était indispensable pour convaincre les sceptiques qui doutent de la pertinence de la RAC dans les universités.

Dans un deuxième document, également très étoffé, M^{me} Barrette propose des principes, des balises et des modalités qui devraient guider la création d'un service de RAC à la FEP. Elle s'est particulièrement inspirée du système en vigueur à l'Université à distance d'Athabaska qui est, selon elle, exemplaire en la matière. Les travaux de M^{me} Barrette auront indéniablement joué un grand rôle dans la création du nouveau service.

Toutefois, contrairement à la reconnaissance des acquis scolaires, un domaine bien connu, il y a relativement peu de spécialistes au Québec de la reconnaissance des acquis expérientiels en contexte universitaire. C'est l'une des raisons pour lesquelles la FEP a mis plus de temps que prévu à nommer un responsable de ce nouveau service. Au moment de tenir notre assemblée générale, ce sera certainement fait.

Sa tâche sera considérable, car le responsable devra notamment créer des outils d'évaluation des demandes de RAC, collaborer étroitement à la création d'un site Internet et, bien sûr, traiter les demandes qui lui seront soumises.

Depuis plusieurs années, la FEP traite les demandes de RAC, mais en général il s'agit d'acquis scolaires et plus précisément d'équivalences de cours. La reconnaissance des acquis expérientiels est évidemment beaucoup plus complexe. Dans tous les cas, rappelle le doyen, M. Christian Blanchette, l'approche de la Faculté ne change pas et elle consiste à admettre des personnes qui ont de bonnes perspectives de réussite.

Rappelons par ailleurs que ce poste de contractuel, tout comme ce fut le cas des travaux de M^{me} Barrette, est rémunéré à même l'enveloppe de 200 000 \$ provenant de la cotisation des membres de l'Association aux Services aux étudiants (SAE). En 2009, au cours d'un référendum électronique, les membres de l'AGEEFEP ont voté dans une proportion de plus de 65 % en faveur d'une hausse de 1,50 \$ par crédit de la cotisation aux SAE, mais à la condition que la somme supplémentaire ainsi recueillie serve à deux fins prioritaires : la reconnaissance des acquis et la persévérance aux études. Dans ce dernier cas, un conseiller à la persévérance est en poste depuis 2010.

Notons aussi que cette enveloppe de 200 000 \$ est gérée par un comité paritaire AGEEFEP-FEP-SAE. L'AGEEFEP occupe deux sièges et ses deux partenaires, un chacun.

2- Baccalauréats qualifiés

Il y a aussi du progrès dans le projet de création de baccalauréats qualifiés, qui est maintenant inscrite plan stratégique de l'Université. Depuis le printemps dernier, un cadre de la Faculté travaille à la mise au point de ces baccalauréats. Plusieurs profils ont été définis en fonction des secteurs où la FEP est déjà présente, soit la communication, l'intervention sociale, la santé, la gestion ainsi que le droit et la sécurité.

Vers la fin de septembre, le projet devait être soumis à l'assemblée des doyens. À moins d'imprévu, le projet sera présenté à la Sous-commission du 1^{er} cycle à la fin du trimestre d'automne ou au début du trimestre d'hiver.

3-DESS

L'incursion de la FEP dans les études supérieures est modeste, mais la porte est tout de même entrebâillée avec la création, conjointement avec la Faculté des arts et des sciences et en collaboration avec la Faculté de droit, d'un DESS en journalisme.

Le programme connaît d'ailleurs du succès avec 35 inscriptions à sa première année, ce qui est considéré comme une bonne performance dans ce type de programme. Il faut dire que la subvention gouvernementale pour un étudiant de 2^e cycle est quatre fois supérieure à celle d'un étudiant du 1^{er} cycle.

Comme on le sait, la Charte de l'Université ne permet pas à la FEP d'offrir des programmes d'études supérieures, d'où l'obligation de s'associer à une autre faculté pour offrir le DESS. Il y a par ailleurs un projet de demande de modification de la Charte auprès des autorités gouvernementales, mais il doit au préalable être approuvé par l'Assemblée universitaire. Celle-ci devrait être saisie de l'affaire au début du trimestre d'hiver 2013. Il est cependant difficile de prédire quand la Charte sera effectivement modifiée.

LA NON RECONNAISSANCE DES COURS DU CERTIFICAT EN DROIT

Dans le monde universitaire, il y a longtemps eu des préjugés à l'égard de la qualité des programmes de certificat, mais on croyait bien que cette époque était révolue. Ce n'est pas tout à fait le cas, du moins à la Faculté de sciences politiques et de droit de l'Université du Québec à Montréal, où « les équivalences susceptibles d'être reconnues aux fins de notre baccalauréat en droit doivent être issues de cours suivis dans d'autres programmes de baccalauréat ». Cette politique affecte directement les étudiants du Certificat en droit de la FEP, qui pouvaient jusqu'à récemment obtenir des équivalences pour leurs cours lorsqu'ils étaient admis au baccalauréat en droit de l'UQÀM, ce qui leur est maintenant refusé.

Ce même problème, touchant cette même faculté, s'était posé au milieu des années 90, ce qui avait incité l'AGEEFEP à intenter une poursuite judiciaire contre l'UQÀM. L'Association avait été déboutée en Cour supérieure et en Cour d'appel, mais la poursuite n'avait pas été sans effet puisque, peu après, vraisemblablement en raison de pressions politiques, l'établissement était revenu au statu quo ante et avait recommencé à accorder des équivalences pour les cours réussis au certificat.

Une chose est sûre, l'attitude de l'UQÀM ou d'autres universités qui auraient la même politique n'est pas plus acceptable aujourd'hui qu'il y a 15 ans. Elle l'est même moins en raison des progrès, dans tout le système d'éducation, de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels. Les cours de droit du Certificat de la FEP étant identiques à ceux de la Faculté de droit de l'UdeM et généralement donnés par les mêmes professeurs utilisant la même documentation, ces barrières artificielles sont à la fois absurdes et coûteuses, à la fois pour les étudiants concernés, mais aussi pour l'État qui doit payer une deuxième fois aux universités la subvention pour un cours qui a déjà été réussi. Si les étudiants du Certificat de la FEP peuvent obtenir des équivalences lorsqu'ils sont admis au baccalauréat en droit de l'UdeM, nous ne voyons aucune raison pour qu'il en aille autrement à l'UQÀM ou dans d'autres établissements universitaires.

Normalement, c'est au cours du trimestre d'hiver 2012 que nous aurions dénoncé cette politique de l'UQÀM. Pendant un temps, nous avons reporté toute intervention dans l'espoir que la FEP et la direction de l'UdeM convainquent l'UQÀM de modifier sa politique. Tant la responsable du Certificat en droit que le doyen de la FEP ont communiqué avec leurs homologues de la Faculté de sciences politiques et de droit de l'UQÀM. En vain, car l'UQÀM a confirmé qu'elle n'entendait pas modifier sa politique. Il était aussi question que le recteur de l'UdeM intervienne auprès du recteur de l'UQÀM, mais il a finalement décidé de ne pas le faire pour des raisons que nous ignorons. Par la suite, il y a eu la grève étudiante, qui a monopolisé l'opinion publique et l'attention des médias. La venue de l'été ainsi que le déclenchement de la campagne électorale nous ont également semblé des périodes peu propices.

Le contexte est devenu plus favorable avec la nomination d'une nouvelle ministre de l'Éducation, à qui nous avons fait parvenir un document expliquant en détail le problème. Une copie de ce document a été transmise aux autres instances institutionnelles concernées : l'UQAM bien sûr, mais aussi la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les députés de l'Assemblée nationale, le Protecteur du citoyen et même le Vérificateur général du Québec, car nous estimons qu'une telle politique constitue un gaspillage des fonds publics. Un communiqué de presse a également été émis sur CNW-Telbec.

Dans notre document, nous notons par ailleurs que le cas du baccalauréat en droit de l'UQAM ne constitue probablement que la pointe de l'iceberg : « Combien de demandes d'équivalences de cours les universités reçoivent-elles chaque année ? Combien d'entre elles sont refusées et pour quels motifs ? Nous l'ignorons et, à notre connaissance, les universités ne compilent pas de données à ce sujet. Ce que nous savons par contre, car l'expérience de notre Association le confirme régulièrement, c'est que beaucoup d'étudiants hésitent à contester des décisions qu'ils trouvent injustes. »

► **Proposition :**

Le mémoire de l'AGEEFEP contient par ailleurs trois revendications, que l'assemblée générale est invitée à entériner :

Considérant que la Faculté de sciences politiques et de droit de l'Université du Québec à Montréal ne reconnaît pas, dans son baccalauréat en droit, les cours que les étudiants ont réussis au Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente;

considérant que ces cours sont similaires à ceux du baccalauréat en droit de l'UQAM, mais aussi de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, qui accorde des équivalences pour ces cours;

considérant que cette politique injustifiée et injustifiable pénalise gravement les étudiants, qui perdent une année complète d'étude, et entraîne un gaspillage de fonds publics puisque l'État doit verser une deuxième fois la subvention pour les cours déjà réussis.

Il est proposé :

- 1. Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi que la CRÉPUQ créent un mécanisme crédible auquel les étudiants à qui on a refusé des équivalences de cours puissent recourir pour faire appel des décisions qu'ils considéreraient injustes.**

- 2. Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi que la CRÉPUQ enjoignent l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) d'abolir sa politique discriminatoire de non reconnaissance des cours du Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal au Baccalauréat en droit de l'UQÀM.**
- 3. Que tous les étudiants à qui on a refusé des équivalences au baccalauréat en droit de l'UQÀM pour des cours réussis au Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente obtiennent un remboursement des droits de scolarité de tous ces cours.**

RÉACTIVATION DES CONSEILS DE PROGRAMME

En principe, chaque programme de la FEP est chapeauté par un conseil de programme qui a pour tâche de veiller à la qualité de la formation et de s'assurer que celle-ci correspond aux besoins des étudiants et qu'elle est basée sur les connaissances récentes du domaine d'étude. Chaque conseil est composé du responsable du programme, d'un représentant du doyen, de chargés de cours, de professionnels en exercice du domaine d'étude ainsi que de quatre étudiants.

Depuis plusieurs années, sauf quelques exceptions, les conseils de programme étaient cependant inopérants, malgré les demandes répétées de l'AGEEFEP pour les réactiver. La nomination d'un nouveau doyen, en juin 2011, a nettement amélioré la situation : on dénombre à ce jour une quinzaine de conseils de programme dûment constitués qui se sont réunis au cours de la dernière année ou qui le feront dans un avenir prochain.

C'est l'AGEEFEP qui nomme les représentants étudiants dans ces conseils. Chaque nouveau représentant reçoit le *Manuel de formation des représentants et des représentantes aux Conseils de programme*. Ce document explique la structure de l'Université de Montréal, de la Faculté de l'éducation permanente et de l'AGEEFEP. Il contient aussi le règlement de la Faculté sur les conseils de programme. Les nouveaux représentants étudiants sont également invités à participer à une séance de formation de quelques heures qui leur permet de mieux comprendre leur rôle de représentant étudiant.

Tous ces représentants sont des délégués d'office à l'assemblée générale et au congrès biennal de l'Association.

FAVE AGEEFEP-FEP-UdeM

Depuis le trimestre d'automne 2008, une somme de 25 \$ est incluse chaque trimestre dans la facture des droits de scolarité de tous les étudiants et étudiantes sous le titre « Fonds d'amélioration de la vie étudiante ». Comme vous le savez, il s'agit d'une cotisation automatique non obligatoire (CANO); il est donc possible d'en être exempté en remplissant un formulaire en ligne. Chaque trimestre, l'Association informe d'ailleurs les membres de cette possibilité par courriel. Un message à cet effet est aussi inclus dans l'envoi postal de l'agenda *L'indispensable*.

Selon l'entente convenue avec l'Université, les étudiants et les étudiantes de la FEP bénéficient directement d'une proportion de 75 % des contributions de 25 \$ par trimestre. Cette somme est gérée par un comité de quatre membres, soit deux représentants de l'AGEEFEP, un de la FEP et un de l'Université.

Dans les trois premières années d'existence du FAVE, il y a eu une baisse graduelle des contributions des étudiants et des étudiantes de la FEP : 2008-2009 : 213 700 \$; 2009-2010 : 174 050 \$ et 2010-2011 : 139 000 \$. Malgré cette diminution, il a été possible de distribuer annuellement une somme de 100 000 \$, répartie de la façon suivante : 75 000 \$ en bourses d'accessibilité aux études (de 1 000 \$ à 2 500 \$), 15 000 \$ pour le programme d'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 000 \$ pour l'amélioration des espaces consacrés à la vie étudiante.

En ce qui concerne les bourses d'accessibilité aux études, c'est le Service des bourses des Services aux étudiants qui choisit les récipiendaires, car l'AGEEFEP ne dispose pas de l'expertise pour le faire elle-même. Pour le programme d'aide financière aux stages, congrès et colloques, les décisions sont prises conjointement par le responsable du Service des plaintes et de l'information de l'Association et le directeur de la gestion des opérations académiques de la FEP. Le responsable du programme concerné est invité à donner son avis sur la pertinence de l'activité au regard du programme d'études.

La décroissance des cotisations s'est heureusement arrêtée en 2011-2012; cette année-là les contributions des étudiants de la FEP ont totalisé 184 225 \$. On ignore évidemment ce qu'il adviendra pendant l'année en cours et c'est pour cette raison qu'il nous semble préférable de s'en tenir à la répartition de 100 000 \$, quitte à augmenter cette somme l'an prochain si davantage d'argent est disponible. Il nous semble également opportun de reconduire la répartition des trois dernières années, soit 75 % pour les bourses, 15 % pour le programme d'aide aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.

L'autre tranche de 25% est versée dans le FAVE AGEEFEP-FAECUM-UdeM. L'AGEEFEP siège également au comité de gestion de ce Fonds, auquel elle peut recourir pour financer des projets. Ce fut le cas pour la rénovation et l'achat d'équipement de notre café-bar l'AGEEFEP, dans le cadre d'un programme de rénovation des cafés étudiants.

► **Proposition**

Il est proposé que l'AGEEFEP demande au comité de gestion du FAVE AGEEFEP-FEP-Université de reconduire, pour l'année 2012-2013, la répartition suivante des fonds disponibles, soit 100 000 \$: 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.